

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE L'OUEST LYONNAIS

LA SYNTHÈSE



LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un projet territorial de développement durable.

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la sobriété énergétique ;
- la qualité de l'air ;
- le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET se traduit concrètement par la définition d'objectifs et l'élaboration d'un programme d'actions « énergie-climat » chiffré et évaluable à court, moyen et long termes, à l'échelle d'un territoire, impliquant l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens...).

La loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance verte) de 2015 impose aux communautés de communes de plus de 20 000 habitants d'adopter un PCAET.

Le PCAET doit être évalué et révisé tous les 6 ans. Pour ce faire, des outils de suivi et d'évaluation sont mis en place.

Et sur l'Ouest Lyonnais ?

Le territoire de l'Ouest Lyonnais est composé de 4 communautés de communes : Pays de l'Arbresle, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon et Pays Mornantais. Partageant des enjeux similaires, ces 4 communautés de communes mutualisent leur réflexion et leurs actions au sein du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL).

L'Ouest Lyonnais s'est engagé depuis plusieurs années déjà dans une démarche de transition énergétique et écologique ambitieuse, via notamment l'adoption en 2012 d'un premier Plan Climat Énergie volontaire (car non soumis à obligation) ou encore le lancement de la démarche TEPOS (Territoire à Énergie Positive) en 2015.

Un PCAET est composé de 3 documents principaux :

1. Un diagnostic climat-air-énergie, faisant un état des lieux précis du niveau d'émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques, de la pollution atmosphérique et leurs potentiels de réduction, de la production d'énergie renouvelable locale actuelle et son potentiel de développement, des réseaux énergétiques, mais aussi exposant les caractéristiques principales du climat actuel et des évolutions attendues.

2. Une stratégie définissant les objectifs à atteindre pour les prochaines années.

3. Un programme d'actions, détaillé et chiffré, sur 6 ans. Ces actions concernent de nombreux domaines tels que les transports et la mobilité, l'habitat, l'économie, l'urbanisme, la gestion des risques, l'artificialisation des sols, l'agriculture, les paysages, les déchets, la gestion de l'eau...

Les 4 communautés de communes de l'Ouest Lyonnais, chacune soumise à obligation d'adopter un PCAET, ont toutes fait le choix de déléguer cette compétence au SOL, déjà porteur des démarches citées ci-contre.

Depuis 2018, les élus et partenaires du territoire (structures institutionnelles, environnementales, économiques) ont été sollicités à plusieurs reprises pour participer à l'élaboration de ce PCAET à travers différentes instances.

Une réunion publique a par ailleurs été organisée en décembre 2019, rassemblant environ 70 citoyens.

Où en sommes-nous de l'élaboration ?

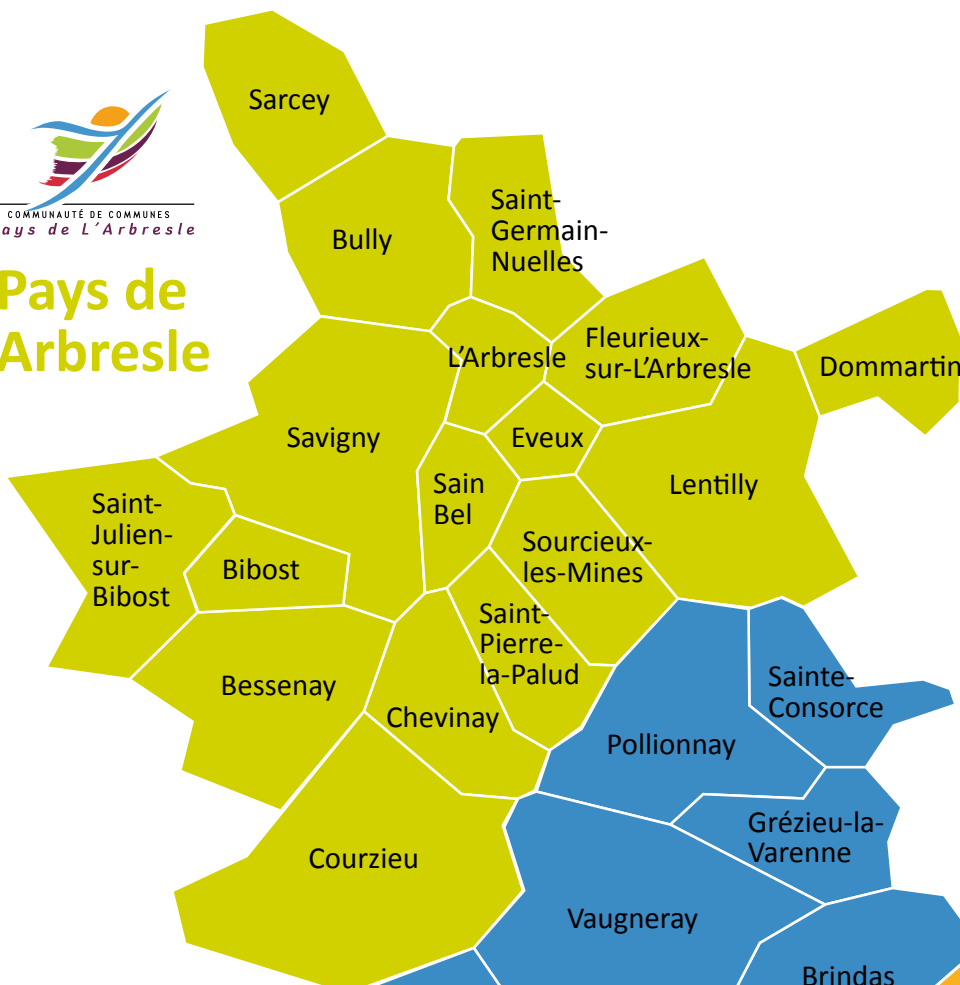
Au moment où cette synthèse est rédigée, le projet de PCAET a été arrêté (c'est-à-dire validé) par le comité syndical du SOL, le 19 février 2020. Après une étape de consultation des instances institutionnelles et des citoyens, le projet pourra définitivement être adopté, probablement à l'automne 2020.

D'ici-là, des modifications sont susceptibles d'être apportées aux éléments présentés ci-après.

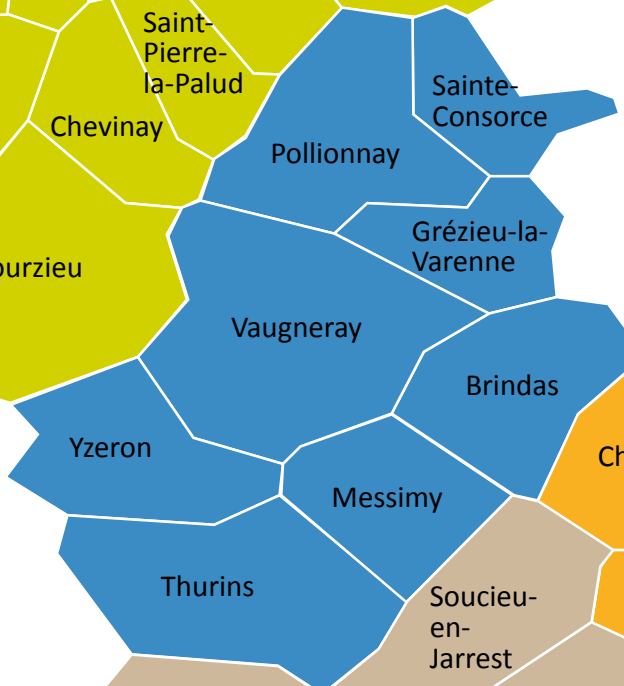
Le territoire de l'Ouest Lyonnais



Pays de l'Arbresle



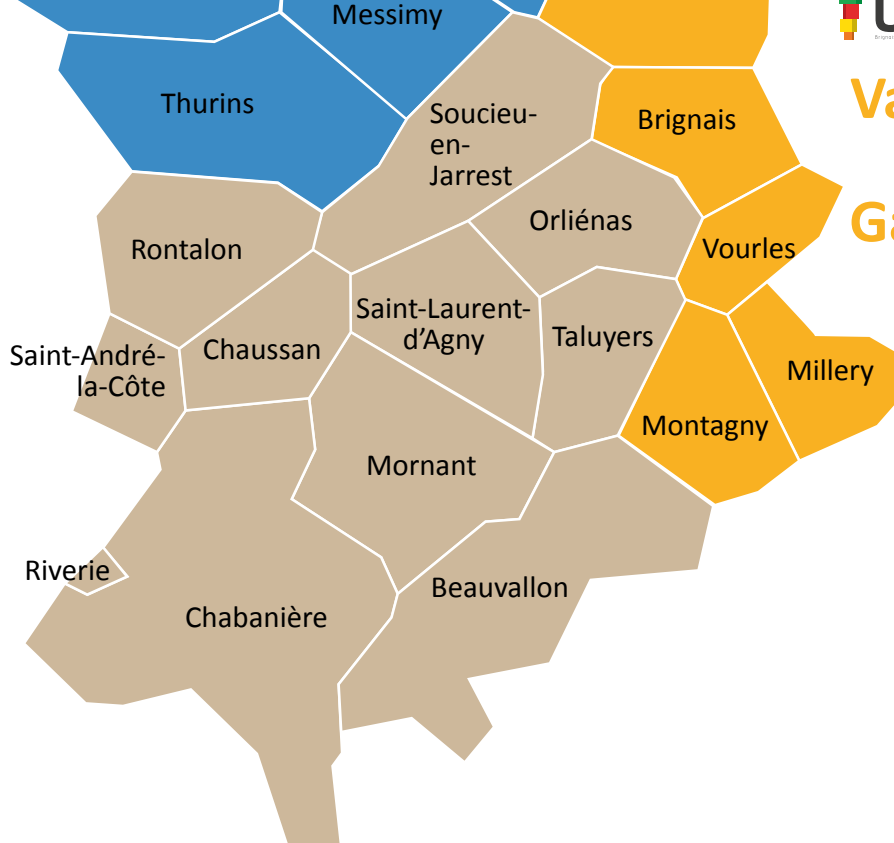
Vallons du Lyonnais



Vallée du Garon



Pays Mornantais



Synthèse du Plan Climat Air Énergie de l'Ouest Lyonnais

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic climat-air-énergie permet de réaliser un état des lieux, à un instant T, de l'ensemble des champs présentés ci-après, à l'échelle du territoire.

Consommations énergétiques

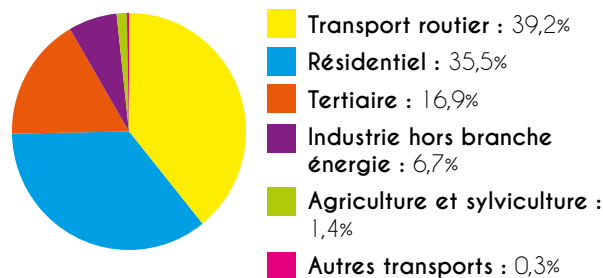
État des lieux en 2015 :

- Consommation de 2773 GWh en 2015, tout secteur confondu, soit 0.02 GWh/habitant, ce qui est inférieur à la moyenne régionale.
- Secteurs consommant le plus d'énergie : le transport routier (39%) et le résidentiel (35%).

Potentiel à horizon 2050 :

- **Potentiel maximal d'économie d'énergie de 56 %, soit 1554 GWh, tous secteurs confondus.**

Répartition des secteurs dans les consommations énergétiques en 2015



Production d'énergie renouvelable (ENR)

État des lieux en 2015 :

- Production d'ENR de 204.47 GWh, couvrant environ 7% de la consommation d'énergie de 2015.
- ENR les plus utilisées : le bois énergie (76,5%), suivi des pompes à chaleur et géothermie (18%), et du solaire photovoltaïque (3,5%) et thermique (2%).

Potentiel à horizon 2050 :

- **Potentiel supplémentaire de production d'ENR de 593 GWh, couvrant au total environ 65% de la consommation estimée de 2050**
- **Principaux potentiels : solaire photovoltaïque (38%), bois énergie (24%), solaire thermique (19%), biogaz (12%), géothermie (4%) et éolien (3%).**

Le solaire photovoltaïque, principal potentiel de production d'ENR © CVPM



Facture énergétique

État des lieux en 2015 :

- 251 millions d'euros de facture énergétique par an sur l'ensemble du territoire, représentant 7 % du PIB local en 2015.

Qualité de l'air

État des lieux en 2015 :

- Des émissions de polluants atmosphériques issus de différents secteurs (transport routier, industrie, agriculture, résidentiel), impactant les milieux et la santé humaine.

Les principaux polluants

Oxyde d'azote (NOX) :

- principalement produit par le transport routier ;

- irritant et responsable de la pollution à l'ozone.

Composés organiques volatiles (COV) :

- principalement produits par le résidentiel et l'industrie ;
- toxiques pour l'homme et responsables de la pollution à l'ozone.

Amoniac (NH3) :

- principalement produit par l'agriculture ;
- contribue à la dégradation des milieux et peut former des particules fines.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

État des lieux en 2015 :

- 566 kTCO₂e en 2015, soit 0.004 kTCO₂e/habitant ce qui est inférieur à la moyenne régionale.
- Secteurs émettant le plus de GES :
 - transports : 48%
 - bâtiments : 24%
 - agriculture : 11%.

C'est comme si chaque habitant du territoire effectuait 90 aller-retour Paris-Londres en avion par an.

Potentiel à horizon 2050 :

- Potentiel maximal de réduction des GES : 405.89 kTCO₂e (-72% par rapport à 2015).



Les transports sont les principaux émetteurs de GES

Puits de carbone

État des lieux en 2015 :

- 14% des émissions de GES de 2015 stockées dans les sols et la biomasse : forêts, cultures, prairies, zones humides.
- Soit l'équivalent de 28 années d'émissions de GES de 2015 stockées dans ces puits de carbone.

Potentiel à horizon 2050 :

- Potentiel de séquestration supplémentaire estimé à 90% via la mise en place de méthodes favorisant le stockage du carbone dans le sol (pâturage et prairies permanentes, pratiques agricoles).



La biomasse séquestre les émissions de GES

Vulnérabilité au changement climatique

Plusieurs évolutions attendues concernant le climat sur le territoire :

- Des températures moyennes plus élevées et une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur.
- Une baisse du nombre de jours de gel.
- Le cumul des précipitations annuelles resterait stable, mais des disparités saisonnières sont attendues : baisse des précipitations l'été, hausse à l'automne, en hiver et au printemps.

Ces évolutions entraînent une augmentation des risques de sécheresse, feux de forêt, inondations, crues d'orage et ainsi d'importants impacts sur la santé, l'agriculture, la biodiversité.



Synthèse du Plan Climat Air Énergie de l'Ouest Lyonnais

LA STRATÉGIE

La stratégie vise à fixer des objectifs à horizon 2050, en incluant des étapes intermédiaires (2026, 2030). Ces objectifs ont été définis de manière à être à la fois ambitieux et atteignables. C'est pourquoi les potentiels maximaux indiqués dans le diagnostic ne sont pas nécessairement atteints. Voici quelques grands objectifs chiffrés à horizon 2050 à retenir.

Énergie

- Réduction de 42% des consommations énergétiques du territoire.
- Multiplication par 3,6 de la production d'énergie renouvelable produite actuellement sur le territoire.

Il restera 860 GWh à importer ou à produire autrement en 2050, soit 54% des consommations énergétiques (qui ne seront pas nécessairement fossiles : pourront être des ENR importées).

Gaz à effet de serre et stockage du carbone

- Réduction de 54% des émissions de GES.
- Stockage de 69% des émissions restantes.

Le territoire continuera de produire 14% d'émissions de 2015 de GES en 2050.

Qualité de l'air

Réduction de 62% des émissions de polluants atmosphériques.

Les priorités concernant l'évolution du climat

- **Ressource en eau** : préserver la ressource en eau (nappes, cours d'eau) du territoire pour l'alimentation en eau potable, les besoins agricoles et la qualité des cours d'eau.
- **Agriculture** : maintenir une activité agricole locale et durable, qui s'adapte aux nouvelles conditions liées au changement climatique.
- **Santé et confort** : aménager les espaces urbains pour adapter les centres-bourgs et lutter contre les îlots de chaleur.



Synthèse du Plan Climat Air Énergie de l'Ouest Lyonnais

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le PCAET de l'Ouest Lyonnais prévoit des objectifs à horizon 2050. Toutefois, le plan d'actions se décline à une échelle de temps plus opérationnelle. Ainsi, ce premier programme d'actions concerne les années 2020 à 2025. En 2026, un nouveau programme d'actions sera défini pour 6 années supplémentaires.

Bien que coordonné par le SOL, tous les acteurs du territoire sont concernés par ce programme d'actions. Ce dernier inclut de nombreuses actions en cours de réali-

sation ou déjà programmées dans le cadre notamment de la démarche TEPOS.

Le plan d'actions n'est pas un document figé. Il pourra évoluer dans le temps selon les réflexions menées et les opportunités qui se dégageront.

Le niveau de priorité des actions a été défini en fonction de leur facilité de mise en œuvre, du niveau d'engagement de la démarche et de l'importance du gisement.

Les actions « transversales »*

Actions

Sensibiliser tous les acteurs aux enjeux climat-air- énergie

Animation et suivi du PCAET

Améliorer la qualité de l'air (en lien avec le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise - PPA)

Étapes /volets

- Sensibiliser les collectivités, le grand public, les acteurs économiques
- Animer le PCAET
- Réaliser des actions de veille
- Mobiliser les partenaires
- Mettre en place une charte chantiers propres
- Encourager l'adhésion à la charte CO2 pour les transporteurs routiers
- Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets d'aménagement
- Assurer le suivi des actions du PPA

*Ces actions ne font pas l'objet d'une priorisation



Les actions sur la thématique « Mobilité »

Actions	Étapes /volets	Priorité
Réduire l'usage de la voiture	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la pratique du covoiturage • Étudier les possibilités de mise en place de services d'auto-partage • Aménager pour favoriser le report modal 	+++
Développer et encourager la mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un schéma directeur vélo • Développer les services favorisant la pratique du vélo • Réaliser un plan de communication et d'animation 	+++
Proposer des alternatives pour les déplacements liés à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les entreprises à mettre en place des plans de mobilité (PDM) • Favoriser le travail à distance • Accompagner les publics précaires, en recherche d'emploi ou non véhiculés à trouver le mode de déplacement le plus adapté 	++
Proposer des alternatives pour les transports scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les réseaux de pédibus • Encourager les collectivités à proposer des alternatives (vélobus, formations de guide vélo dans les écoles...) 	+
Développer la mobilité bas carbone	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de la mobilité électrique • Étudier le développement de la mobilité bioGNV • Engager une réflexion sur le développement du réseau hydrogène • Encourager les collectivités et entreprises à renouveler leur flotte par des véhicules décarbonés 	+
Réaliser des études et engager des dialogues pour développer les transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le développement de nouveaux modes de transport en commun • Mobiliser les structures compétentes sur les difficultés et points noirs des transports en commun 	+



Les actions sur la thématique « Bâtiments »

Actions	Étapes /volets	Priorité
Encourager la rénovation énergétique des logements	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les particuliers à la rénovation globale et performante • Prévenir et accompagner les situations de précarité énergétique • Mettre en place un plan de communication sur la rénovation 	+++
Agir sur les bâtiments publics et tertiaires privés	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la performance énergétique des bâtiments des collectivités (service de conseil en énergie partagé, accompagnement aux travaux, sensibilisation, utilisation de matériaux biosourcés...) • Encourager les entreprises du tertiaire à agir sur leurs bâtiments (sensibilisation, valorisation des CEE, accompagnement CMA/CCI...) • Optimiser l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse • Encourager des modes de rafraîchissement des bâtiments publics et privés tertiaires plus durables 	++
Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation	<ul style="list-style-type: none"> • Engager les professionnels du bâtiment dans une démarche de performance • Poursuivre les actions de mobilisation des acteurs de la transaction (banques, agences immobilières, etc.) 	+

Les actions sur la thématique « Énergies renouvelables »

Actions	Étapes /volets	Priorité
Valoriser les potentiels en photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les potentiels sur les grandes superficies • Encourager la création de projets collectifs citoyens • Sensibiliser l'ensemble des acteurs • Anticiper les besoins de raccordement au réseau 	+++
Développer l'usage du bois de chauffage	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les chaufferies collectives bois • Encourager le changement de mode de chauffage des particuliers • Solliciter la filière bois énergie locale 	+++
Accompagner le développement de la méthanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et mobiliser les acteurs • Étudier le développement de la mobilité bioGNV • Communiquer autour des projets pour en faciliter l'acceptation 	++
Encourager la mise en place d'autres modes de production de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter au développement du solaire thermique, de la géothermie et des pompes à chaleur • Étudier les possibilités sur les bâtiments publics lors des rénovations et constructions neuves • Valoriser la chaleur fatale 	+
Développer l'éolien	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement des projets éoliens sur la COPAMO 	+

Les actions sur la thématique « Adaptation au changement climatique »

Actions	Étapes /volets	Priorité
Poursuivre les actions de structuration de la filière forestière	<ul style="list-style-type: none">• Encourager une gestion partagée et durable de la forêt/bois• Structurer une filière forêt/bois locale	+++
Améliorer la gestion des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre le partenariat avec les acteurs du territoire• Travailler sur la ressource en eau (quantitativement et qualitativement)• Encourager le grand public à améliorer ses pratiques• Encourager agriculteurs + industriels à agir sur leurs consommations d'eau	+++
Préserver le cadre de vie	<ul style="list-style-type: none">• Adapter l'espace urbain aux conséquences du changement climatique• Prendre en compte la qualité de l'air dans l'urbanisation• Lutter contre le risque d'inondation et l'artificialisation des sols	++
Développer la résilience de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none">• Préserver une agriculture dynamique et diversifiée• Accompagner le changement de pratiques	++
Restaurer et préserver les zones humides	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre la restauration des zones humides dégradées• Maintenir en bon état les zones humides• Mobiliser les acteurs sur les enjeux zones humides	+
Encourager la consommation locale dans l'alimentation	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un projet alimentaire territorial• Encourager développement des circuits alimentaires de proximité	+
Réduire et valoriser les ordures ménagères	<ul style="list-style-type: none">• Inciter au compostage des biodéchets des ménages• Encourager l'exemplarité des collectivités• Sensibiliser les particuliers, agriculteurs, industriels sur l'interdiction du brûlage des déchets• Poursuivre le développement des recycleries• Engager des réflexions pour limiter les trajets en déchèteries	+

Tous les documents complets du PCAET de l'Ouest Lyonnais sont téléchargeables sur le site du SOL : www.ouestlyonnais.fr / rubrique « Téléchargements »

Contact : Pauline FERREZ / p.ferrez@ouestlyonnais.fr / 04 78 48 35 43 / 06 74 18 99 77